

Commune de DRACY LES COUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 1^{er} septembre 2017

Etaient présents : BUDIN Georges – CARREZ Jean-Pierre– CLAIR Patrice – DEMONTMEROT Julien – MARCHAL Catherine – MASSE Laëtitia

Absents excusés : AILHAUD Marie Ange – CHAVY Michel – POINSOT Christophe

Absente : VALLET Betty

Pouvoirs :

M CHAVY donne pouvoir à M CLAIR

M POINSOT donne pouvoir à Mme MASSE

Secrétaire : Patrice CLAIR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

Points abordés au cours de la séance

- Prêt de la caisse d'Epargne : par suite de la dissolution de la CCMV, et de la vente de la salle multi-usages de Couches à la commune de Couches, le solde de l'emprunt contracté lors de la construction de ce bâtiment reste à régler par les 10 communes de l'ancienne communauté de Communes autour du Couchois ; ce solde s'élève à 6169,67 euros, sur une durée de 165 mois, soit un montant mensuel de 143,98 euros à régler par la commune de Dracy-lès-Couches. Le conseil donne son accord pour que M le Maire signe la nouvelle convention avec la caisse d'Epargne.
- Croix de l'église : un devis a été établi par l'entreprise DUFRAIGNE COUVERTURE pour la reprise de la fixation de la croix de l'église ; ce devis s'élève à 3784,00 € HT (soit 4540,80 € TTC). Les travaux prévus concernent :
 - la dépose de la croix après découverte,
 - la vérification sanitaire de la charpente,
 - la reprise des pattes de fixation de la croix,
 - son nettoyage et sa mise en peinture,
 - la réfection de l'habillage du pied de croix
 - La repose de la croix et de la couverture

La création d'une trappe d'accès au clocher permettant un contrôle périodique et facilitant les interventions ultérieures a été estimée à 734,00 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux, y compris la création de la trappe d'accès (soit un montant HT de 4518 €).

- Recensement de la population : le prochain recensement est prévu en janvier et février 2018 ; G.BUDIN indique que Mme CHEVAL serait volontaire pour ce travail ; le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.
- Herbier de la bibliothèque : M Maurice LAROCHE a réalisé un herbier des plantes de la commune de Dracy et a souhaité en faire don à la bibliothèque de Dracy. Le conseil tient à le remercier. La CCGAM propose de réaliser un traitement adapté à cet herbier pour le préserver des risques de moisissures et d'altération.
- Frais de déplacement de C.DEFOSSE : G.BUDIN précise au conseil que C.DEFOSSE est amené de temps en temps à utiliser son véhicule personnel, dans le cadre de son activité, pour effectuer des achats à Saint Léger sur Dheune, Couches,... Le conseil donne son accord pour que ces frais soient remboursés aux conditions légales (indemnité kilométrique selon barème) ; par ailleurs il donne son accord pour que Mme BOUILLLOT puisse effectuer ces règlements.
- Indemnité de suggestion et d'expertise (IFSE) : Il est possible d'attribuer à des agents contractuels en service depuis au moins 6 mois une indemnité IFSE, le montant de celle-ci étant calculé en fonction du temps de présence des agents et d'un pourcentage de la valeur plafond, pourcentage fixé par M le Maire ; deux personnes sont concernées sur la commune, M VAUCHEY et C DEFOSSE. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour attribuer cette prime.
- Voirie : un point sera à faire lors du prochain conseil
- Lors de l'élaboration du budget 2017, une somme de 5000,00 € en prévision de difficultés de paiement de certains loyers avait été budgétée. Suite aux difficultés rencontrées pour le recouvrement des loyers des locataires concernés, le Trésor Public demande la constitution d'une provision de 5000,00 € au titre des créances douteuses, avec émission d'un mandat de ce montant. Le conseil donne son accord.
- Questions diverses :
 - Acquisition de matériel pour l'employé municipal : J.DEMONTMEROT avait transmis à G.BUDIN un devis pour différents matériels (clés, tournevis, coffret, servantes,...). Après examen, le conseil donne son accord pour l'achat d'un jeu de clés, d'un jeu de tournevis, et d'un coffret de douilles. J.DEMONTMEROT demandera un devis actualisé correspondant à cette liste.
 - Entretien du cimetière : l'absence d'emploi de désherbant pour l'entretien du cimetière rend son entretien difficile, voire impossible par l'employé municipal ; après renseignement auprès des services compétents, il est encore possible aux communes d'utiliser du désherbant pour les cimetières et les stades, seules dérogations admises. Il est donc décidé par le conseil de continuer à utiliser du désherbant dans le cimetière tant que la dérogation sera en vigueur.
 - Croix située en bas de la rue du Pont : C DEFOSSE a constaté que la base de la croix du village située dans le socle est dégradée, ce qui fait que la croix n'est plus stable ; une solution consisterait à soulever cette croix, à supprimer la partie de bois défectueuse, et à replacer ensuite la croix dans le socle ; pour éviter que ce problème ne se reproduise, il faudra prévoir dans le socle un trou permettant l'écoulement de l'eau qui actuellement stagne à la base de la croix.
 - SYDESL : M CHAVY est le représentant de la commune au SYDESL, L MASSE étant sa suppléante ; lorsque M CHAVY n'est pas disponible pour assister à une réunion, il

est difficile à L MASSE de le remplacer par suite de ses contraintes professionnelles. Afin de solutionner cette difficulté, il est proposé que P CLAIR devienne le suppléant de M CHAVY en lieu et place de L MASSE. Le conseil donne son accord à cette proposition.

- Association Delirique : cette association a fait un don de 80,00 € à la commune, pour son assistance dans le cadre des Nuits du Mont Rome.
- Intercommunalité CCGAM :
 - G.BUDIN informe le conseil que le déploiement de la fibre optique dans le village devrait avoir lieu fin 2018/début 2019 ; un premier recensement des emplacements a été réalisé par Orange le 5 juillet.
 - Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est en cours d'établissement ; parmi les orientations, une aide sous forme de subventions serait attribuée aux entreprises et commerces s'installant dans les communes 'pôles' de la CCGAM.
- Chemin des Rucordonnes : M ROSEL a signalé qu'en cas de forte pluie l'écoulement des eaux n'est pas satisfaisant et qu'une partie de l'eau vient le long de sa propriété ; après débat, les membres du conseil suggèrent qu'un revers d'eau soit réalisé en haut du chemin afin que l'eau soit orientée vers l'accotement le long de la propriété POINSOT, et qu'un fossé soit réalisé par C.DEFOSSE le long de cet accotement avec le matériel récemment acheté par la commune. Par ailleurs M ROSEL a également signalé des problèmes d'accès au chemin descendant à la rivière depuis la rue Saint Antoine, ainsi qu'à des problèmes d'écoulement d'eau lorsqu'il pleut beaucoup. Sur ce dernier point, il serait souhaitable qu'une réunion des différents riverains concernés soit organisée pour trouver la meilleure solution possible.
- Vitesse excessive dans le village : plusieurs riverains de la route départementale se plaignent de la vitesse de certains véhicules ; la réduction de la vitesse à 30 km/h est à envisager. Un contact sera pris avec le conseil départemental pour connaître les modalités à mettre en œuvre pour pouvoir appliquer cette solution.
- M le Maire informe le conseil qu'une grange serait à vendre rue Saint Antoine ; la commune, si elle disposait de ce bâtiment, pourrait entreposer du matériel communal (cureuse de fossé, remorques, sel de déneigement, ...) dont une partie est actuellement entreposée dans la cour de la salle des fêtes ou dans un local privé ; un courrier a été adressé au propriétaire de cette grange pour connaître le prix de vente souhaité par celui-ci.

Dracy-lès-Couches le 5 septembre 2017

Le Maire,
G. BUDIN

